

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**DU PAYS D'HURIEL**  
**6 rue des Calaubys - 03380 HURIEL**  
**Réunion du 24 octobre 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, à la salle des fêtes de Saint-Désiré, les membres de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Elie CHABROL.

Date de convocation : 17 octobre 2022

Délégués en exercice : 28

Délégués présents : 22

Étaient présents : Mesdames et Messieurs : COULANJON J., DESSALLES N., DUBREUIL A., MANGERET C., CHEMINET JL., LECLERC C., DAUGERON D., ABRANOWITCH S., PENAUD JP., TABOURET V., CHABROL JE., DEFFONTIS S., BOURICAT G., NAQUET C., DUNEAUD JL., VERMEZ N., DUCHIER C. ROLIN S., ANTONIOTTI L., JACQUOT C., PETIT E., PALLIOT JM.

Délégués excusés : DOUSSET B., CHARRET T. (pouvoir à C. LECLERC), AVELINE P. (pouvoir à S. ABRANOWITCH), MORANNE L. (pouvoir à A. DUBREUIL), DUMONTET B., LAMOTTE JM. (pouvoir à C. DUCHIER), LAMY R. (pouvoir à L. ANTONIOTTI),

### **RCVCB – Choix du bureau d'étude**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour le choix du bureau d'étude qui sera chargé de l'étude RCVCB à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Huriel.

Quatre bureaux d'étude ont candidaté et seulement deux d'entre eux ont été auditionnés en raison de la qualité de leur proposition. Il s'agit des bureaux SYNOPIA et URBANEA.

Le Président propose de suivre l'avis de la commission et de retenir l'offre du cabinet URBANEA dont la méthodologie est bien adaptée au territoire et qui, par ailleurs, a fait un effort financier conséquent en diminuant le coût de sa première proposition de plus de 17 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ✓ de confier l'étude RCVCB au bureau d'étude URBANEA pour un montant de 287 925 € HT, soit 345 510 € TTC,
- ✓ de solliciter la subvention du Département à hauteur de 50 % du coût HT de l'opération,
- ✓ de solliciter la subvention DETR de l'Etat à hauteur de 30 % du coût HT de l'opération,

✓ d'adopter le plan de financement suivant :

- Dépenses :
  - Etude : 287 925,00 € HT
- Recettes :
  - Conseil Départemental (50 %) : 143 962,50 €
  - Etat – DETR (30 %) : 86 377,50 €
  - Communauté de Communes (20 %) : 57 585,00 €

Pour copie conforme,  
Huriel, le 16 septembre 2022  
Le Président,  
Jean-Elie CHABROL

